



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

CDESR (2007) 7
Or. ang.
Strasbourg, 20 août 2007

**Comité Directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
(CDESR)**

6^e session plénière

Strasbourg, 20-21 septembre 2007

Salle 5

DIALOGUE INTERCULTUREL : LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Direction Générale IV: Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport
(Direction de l'Education scolaire, extrascolaire et de l'Enseignement supérieur/
Division de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

POINT 9.2

Distribution : Délégations et observateurs auprès du CDESR
Document à consulter sur <http://www.coe.int/t/dg4/education/restricted/>

Action

La session plénière est invitée à :

- examiner et adopter la proposition de projet en général ;
- décider de lancer le projet début 2008 avec un séminaire sur « Le dialogue interculturel sur les campus universitaires » ;
- confier au Bureau la mission de conduire le projet, à la lumière du débat tenu en session plénière.

Enseignement supérieur et dialogue interculturel

Projet de proposition

I Introduction

Le Conseil de l'Europe doit relever les défis inhérents à une diversité culturelle de plus en plus forte sur le continent européen, diversité due à plusieurs facteurs : la mobilité des étudiants et des travailleurs sur le territoire européen, les flux migratoires internationaux, les processus de mondialisation (qui s'expriment par une interdépendance croissante entre les régions du monde) et les progrès des médias et des technologies de la communication.

Le Conseil de l'Europe voit dans la diversité culturelle une source d'enrichissement mutuel qu'il faut protéger et gérer démocratiquement de façon appropriée. « La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont des facteurs du développement humain et une manifestation de la liberté humaine. Ce sont aussi des conditions incontournables pour un développement durable au profit des générations présentes et futures »¹. Mais la diversité culturelle peut aussi être source d'incompréhension, d'exclusion sociale et de conflit ouvert. Le défi essentiel est donc de parvenir à allier cohésion sociale et diversité culturelle, autrement dit à empêcher que les germes du conflit ne se développent en invitant l'ensemble des parties à un dialogue interculturel permanent.

Le Conseil de l'Europe est fortement attaché à la conduite d'activités destinées à promouvoir le dialogue, la tolérance et la compréhension mutuelle entre les cultures, les peuples et les religions. L'équilibre entre la cohésion sociale et la diversité culturelle devrait donc être réalisé dans le respect des valeurs qui sont les pierres angulaires des sociétés européennes : l'universalité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie et la règle du droit.

Le dialogue interculturel a été identifié comme l'une des priorités de l'Organisation par le troisième Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement. La *Déclaration de Faro* de 2005 énonce les principes sous-jacents de la Stratégie du Conseil de l'Europe en la matière. En novembre 2007, celui-ci publiera un *Livre blanc sur le dialogue interculturel*, qui sera le premier du genre au niveau international.

Pour mettre en œuvre ce nouveau paradigme politique, le Conseil de l'Europe s'appuie sur ses acquis en matière d'activités normatives et sur ses traditionnels instruments juridiques (la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme, le Commissaire aux Droits de l'Homme, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et les divers mécanismes de monitoring). De plus, la politique du Conseil de

¹ CM/Inf (2007)2 : *Elaborer le « Livre blanc sur le dialogue interculturel » du Conseil de l'Europe*

l'Europe est conçue comme une approche intersectorielle « transversale », ayant une influence sur les objectifs de presque tous les autres secteurs et institutions de l'Organisation. La cohérence est assurée par la nomination d'un « Coordinateur pour le dialogue interculturel » et la création d'une équipe interservices sur le dialogue interculturel, véritable plate-forme pour l'échange d'informations.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe encourage activement la coopération internationale avec d'autres organisations actives dans le domaine du dialogue interculturel, comme les Nations Unies (notamment l'UNESCO et l'initiative « Alliance des civilisations »), l'OSCE, l'Union européenne et la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures.

II Promouvoir le dialogue interculturel dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur

Traditionnellement, la mission de l'enseignement supérieur, à savoir la promotion des échanges entre les cultures, les peuples et les communautés de savoirs, est double :

Premièrement, les universités jouent un rôle d'intégration au plan sociétal en accueillant des étudiants et des chercheurs étrangers. En tant qu'institutions authentiquement internationales et plates-formes d'échanges, elles offrent à leurs étudiants et à leurs personnels la possibilité de vivre la diversité culturelle en nouant des contacts avec des citoyens instruits dans le monde entier. Dans le même temps, pour les universitaires que caractérise leur mobilité académique, les universités représentent un point de rencontre national.

Deuxièmement, toujours dans le registre de la promotion du dialogue interculturel, la mission des universités est de transmettre aux étudiants des capacités de communication interculturelle (sous la forme de compétences linguistiques, de savoirs historiques ou encore de compétences communicationnelles) et d'insuffler aux jeunes et aux personnes mobiles les valeurs démocratiques cultivées par l'enseignement : la liberté de pensée et d'expression, la tolérance et l'(auto)critique. Les établissements d'enseignement supérieur produisent et diffusent une connaissance culturelle en faisant participer à un dialogue continu les étudiants et les enseignants, à la manière de partenaires égaux de la communauté universitaire.

Mais, aujourd'hui, il convient de rouvrir le débat sur la mission historique des universités à la lumière non seulement d'une diversité culturelle croissante, mais aussi des défis liés à la réalisation d'un Espace européen de l'enseignement supérieur.

Le Conseil de l'Europe, en tant que membre consultatif du Groupe de suivi du Processus de Bologne et promoteur actif d'une société européenne pacifique et diverse au plan culturel, devrait par conséquent œuvrer pour que soit inclus le dialogue interculturel dans les objectifs de Bologne.

Les questions relatives au dialogue interculturel dans l'enseignement supérieur ont déjà été examinées par le CDESR. Lors de sa session plénière en 2006, celui-ci a adopté une déclaration sur la contribution de l'enseignement supérieur au dialogue interculturel. Il a aussi examiné à cette occasion la proposition de création d'un réseau universitaire sur le dialogue interculturel, soumise par la présidence russe du Conseil de l'Europe.

Comme mentionné dans des documents plus anciens, les dernières années ont vu la création de quantité de réseaux universitaires qui se consacrent à la dimension internationale de l'enseignement universitaire et aux questions de coopération entre établissements. Dans ces conditions, il faut réfléchir très sérieusement à la valeur ajoutée effective d'un réseau universitaire sur le dialogue interculturel. Pour éviter une répétition d'activités plus néfaste que bénéfique, on pourrait envisager d'axer la contribution du Conseil de l'Europe sur la mise en place d'un forum qui permettrait d'explorer les diverses facettes du dialogue interculturel dans l'enseignement supérieur. La plate-forme pour le dialogue interculturel ainsi créée servirait à réunir les représentants d'institutions actives dans le domaine, tout en soutenant leurs efforts de mise en réseau.

L'objectif de ce projet est d'introduire le dialogue interculturel dans le Processus de Bologne et de proposer – en guise de première mesure – l'organisation d'une série de trois séminaires internationaux sur *la promotion du dialogue interculturel dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur*.

En 1) identifiant les défis de la diversité culturelle pour l'enseignement supérieur en Europe et en 2) définissant le rôle et les enjeux des universités européennes dans le dialogue interculturel, la série de séminaires entend rechercher les moyens de promouvoir ce dialogue.

Ainsi, l'organisation de cette série de séminaires internationaux permettra de regrouper deux volets de l'actuel programme d'action du CDESR :

- la réalisation de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
- le projet « *L'université entre humanisme et marché* ».

Ces trois séminaires auront pour finalité la rédaction d'un document (sous la forme d'une recommandation ou d'un code de bonnes pratiques) sur lequel appuyer la poursuite de l'action du Conseil de l'Europe (à savoir, la création d'un forum régulier d'experts, le lancement d'un réseau universitaire ou la mise en place d'une plate-forme impliquant à la fois des partenaires et des experts). Ce document pourrait être intégré dans le Processus de Bologne dans la perspective d'initier une réflexion sur les questions qui dépassent l'aspect structurel du programme européen de réforme (par exemple, la fonction des universités dans des sociétés modernes et multiculturelles).

Cette série de séminaires sur *La promotion du dialogue interculturel dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur* permettra de sensibiliser le public à des aspects qui, bien qu'inhérents à cette entreprise de réforme, n'apparaissent pas explicitement dans les documents stratégiques du Processus de Bologne.

III Plan et calendrier du projet

Le projet sera lancé en 2008, proclamée « Année européenne du dialogue interculturel ».

Le dernier des séminaires devrait avoir lieu avant la prochaine conférence de Bologne en 2009. De cette façon, le Groupe de suivi de Bologne pourrait examiner le document final et contribuer à sa rédaction.

Le calendrier proposé ci-dessous prévoit trois séminaires. Compte tenu de l'emploi du temps et des possibilités de l'Organisation, il se pourrait que seuls deux séminaires soient organisés. Cette réduction en nombre ne serait pas synonyme d'une réduction du contenu thématique.

Séminaire 1 : février/mars 2008

*Le dialogue interculturel sur les campus
(voir programme ci-dessous)*

Ce premier séminaire s'intéresse au niveau individuel, à savoir aux expériences de l'étudiant ou de l'enseignant dans des cadres multiculturels. En privilégiant une approche partant de la base de la question du dialogue interculturel, l'organisateur espère attirer l'attention sur la nécessité de promouvoir l'engagement individuel à l'égard des valeurs démocratiques que sont le dialogue ouvert et la compréhension mutuelle :

- Quels sont les moyens de promouvoir l'accès et l'intégration dans la vie du campus des étudiants et des universitaires internationaux ?
- Comment gérer la diversité culturelle dans la salle de cours ?
- Est-il possible de définir une série de compétences interculturelles censée faire partie des acquis des élèves à la fin de leurs études ?
- Est-il besoin de réaffirmer la validité des principes et des valeurs fondamentales du dialogue interculturel (voire de les redéfinir) dans le monde universitaire ?

Dans l'objectif de préparer le 1^{er} séminaire, une étude de fond a été commandée au Professeur Edo Poglià, directeur de l'Exécutive Master de communication interculturelle à l'Université de Lugano.

L'objectif de cette étude de fond est de tracer un cadre analytique sur la base duquel approcher, observer et analyser le dialogue interculturel sur le campus.

Ce séminaire devrait déboucher sur une publication consacrée à la question du dialogue interculturel dans les établissements d'enseignement supérieur, incluant notamment des exemples de bonnes pratiques.

Séminaire 2 : juin/juillet 2008

L'université européenne : organisation interculturelle et médiateur culturel ? Examen de la contribution des universités au dialogue interculturel

- Comment gérer un cadre multiculturel (tant économiquement que socialement) ?
- Comment promouvoir l'équité/l'intégration en matière d'accès et comment en tirer le meilleur parti ?
- Quels sont les enjeux de la coopération entre établissements dans la promotion du dialogue interculturel ?

Pour démarrer le débat, il serait judicieux de faire réaliser une étude comparative des approches adoptées par les universités pour promouvoir le dialogue et l'intégration sociale dans les environnements multiculturels (+ une publication dans la collection Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe).

Séminaire 3 : janvier/février 2009

Promouvoir le dialogue interculturel dans les universités au moyen d'une politique et de mesures

- Comment promouvoir le dialogue interculturel dans les universités ?
- Quelles sont les mesures déjà en place ? Qu'apportent-elles et comment sont-elles financées ?
- Quelles attentes peut-on formuler eu égard à la fonction des universités dans la promotion du dialogue interculturel ?

Il est possible de commander une étude comparant les politiques nationales en faveur de la promotion du dialogue interculturel dans les universités européennes (+ une publication dans la collection Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe).

Le public de ces séminaires sera constitué de représentants des universités (recteurs, mais aussi corps enseignant), d'étudiants, de représentants des gouvernements nationaux et d'associations des diverses parties prenantes. Cette diversité est essentielle pour assurer une approche suffisamment large des trois thèmes envisagés.

Des chercheurs de l'enseignement supérieur ainsi que des experts devraient être invités avec pour mission de structurer le débat et d'apporter les informations et le matériel de référence. De plus, un groupe de travail d'experts et de parties prenantes sera formé pour la rédaction du document final. Grâce à la création d'un forum sur Internet, les participants aux séminaires pourront examiner, commenter et modifier le projet de proposition ; ce suivi devrait être un moyen d'alimenter le projet (la création d'un réseau ou d'un forum régulier) et de structurer son développement.

Projet « Promouvoir le dialogue interculturel dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur »

SÉMINAIRE SUR « LE DIALOGUE INTERCULTUREL SUR LES CAMPUS UNIVERSITAIRES »

**Février-mars 2008
Projet de programme**

1^{er} jour

08h30 Inscription

09h00 Ouverture du séminaire

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ou son représentant, le Président du CDESR

09h30-10h30 Discours général et discussion

Le dialogue interculturel et la démocratie : de nouvelles valeurs pour l'enseignement supérieur européen ?

10h30-11h00 Pause café

11h00-12h30 **Session 1**

Déterminer les causes du conflit interculturel et de la désintégration sociale : points de vue intra- et extra-européens

12h30-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 **Session 2**

Instaurer le dialogue interculturel sur les campus : expériences en Europe

Quels sont les moyens de promouvoir l'accès et l'intégration dans la vie du campus des personnels et des étudiants internationaux ?

- Présentation de l'étude de fond

- Présentations d'études de cas

15h30 -16h00 Pause café

16h00-17h30 **Session 3**

Gérer la diversité culturelle dans la salle de classe : sous l'angle d'un enseignant et d'un étudiant

- Approches et attitudes d'apprentissage et d'enseignement dans un environnement multiculturel
- Curricula internationaux

2^e jour

9h30-11h00

Débat d'experts : Des compétences interculturelles pour les étudiants – mythe ou réalité ?

- Est-il possible de définir une série de compétences interculturelles censée faire partie des acquis des élèves à la fin de leurs études ?
- Est-il besoin de réaffirmer la validité des principes et des valeurs fondamentales du dialogue interculturel (voire de les redéfinir) dans le monde universitaire ?

11h00 -11h30 Pause café

11h30-12h30

Conclusions et recommandations du Rapporteur général

Projet « Promouvoir le dialogue interculturel dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur »